

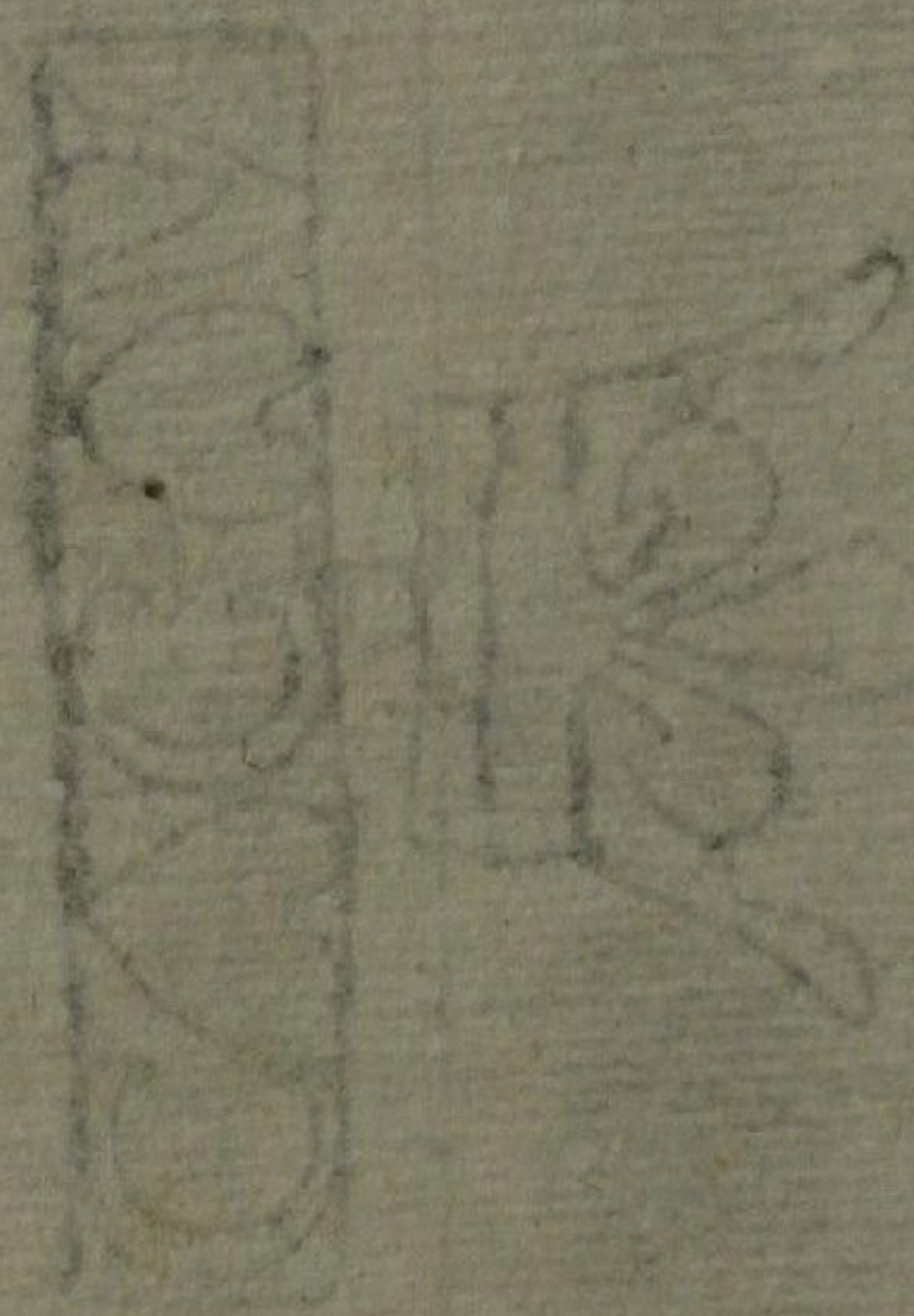
A Mons<sup>e</sup> M<sup>r</sup>  
d'Acquoy.

N. 260.  
A Paris 3. de 1663.

S. A. madame la Prince<sup>e</sup> ducesse m'ayant faire  
l'honneur de vouloir se auoir si je ne jageois que le sieur  
Bijou, qui vous rend la present<sup>e</sup>, estoit personne proche  
à recevoir de vous les informations dont vous avez  
toussieurs souhaités de vous pouvoir déchargez avec  
moult, je m'ay point eu de peine à concourrir avec  
avec le sentiment que desja l'Ete m'avoit assigné  
d'en avoir. J'accompagne de ce mon autorisation  
sur le sujet dont il s'agit pour vous dire, que vous -  
trouverez en lui tout ce que ~~pourroit~~ <sup>se pourroit</sup> souhaiter de  
de capacite, d'honneur, et de loyauté ~~en~~ <sup>en un bon sujet</sup> dans -  
son Prince Natural. A quoy se joignant ce particulier  
de la Religion, que j'affirme que vous avez professé,  
sans que j'en sadre bien l'accuse, je pense qu'il  
ne restera plus aucune chose qui vous empêches -  
scrupuleux de vous occuper aud<sup>t</sup> sieur Bijou de  
tout ce que le cas vous dira devoir être déposée  
entre les mains d'un bon maître, par un  
Vieux et fidèle serviteur. S'il eut lieu à dieu  
que cette faute <sup>affaire</sup> d'Orange qui me tient accroché  
jusques à prendre en cette cour, eut pu être terminée  
de meilleure façon, vous m'eussiez <sup>en personne</sup> vu dans cet  
emploi avec Monsieur le Pape de donz: Mais  
on croira qu'il importe, que j'admette ici ce à Orange  
ce qui est de la mortis<sup>e</sup> de ma formation, pour au  
moins me rendre en vos questions, et m'y acquitter  
des ordres que j'ay reçus pour en l'affair. J'espire,  
monsieur, que je ne m'y trouverai point fronte  
de <sup>dire</sup> que j'ay trouvions euf de vous j'

recontrer en vigueur de corps et d'esprie dont j'apportes  
avec joie que vous jouissiez jusques à présent. Le Seigneur  
fieut à l'assurance de lui ruy aux meilz, et je suis venu  
dire aux Vtillz que je ne me parle volontier de si  
bonne compagnie. Il ce qui m'oblige de vous remerci-  
mer des lez expédier le plus promptement que vous  
pourrez; comme ce offrir je n'estime pas qu'il y aura  
~~long~~<sup>qui doive</sup> subjet de s'obligier de faire long retard per  
de là, ne douttan pas que vous me ruyez dira le lez  
Indies en Puysalins, pris à lui mettre la main  
et pour les a lais que vous prendrez la faine de lez  
communiquer de boute, il a la flame assez bonne et  
prompte, pour ~~ce~~ incendier ces chosz à mesme  
que vous nous souhaiterez de les lez imprimer.

Pour la defense qu'il aura à faire ou a trouer  
bon que les moyens lez en soient fournis pendan  
par le Tessor de l'A. — qui sera alloué sur les  
comptes avec qui il appartient. Je prie dieu de vous  
continuer longtemps la même grace qu'il vous  
a tant faite done, et demeure d'estre affection



64

